



## AVIS MOTION

**AVIS DE MOTION** est donné par Nadia Bisson, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité, qu'à une séance ultérieure du conseil municipal sera présenté pour adoption le **règlement no 516-2026**, intitulé :

**« Règlement relatif à la tarification et la location des biens, des services et des activités municipales ».**

Le présent règlement a pour but d'établir une politique en fonction de la consommation des services municipaux et du bénéfice reçu par les contribuables.

Un Projet de règlement a été déposé lors de la séance extraordinaire du 15 décembre 2025 et sera disponible pour consultation par les citoyens, conformément au Code municipal du Québec.

**Donné à Scott, ce 16 décembre 2025**

\_\_\_\_\_ signé \_\_\_\_\_  
Nadia Bisson, DMA  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)

Je soussignée, Nadia Bisson, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Scott, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le présent avis, en affichant deux copies aux endroits désignés par le Conseil municipal.

**En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 16 décembre 2025.**

\_\_\_\_\_ signé \_\_\_\_\_  
Nadia Bisson, DMA  
Directrice générale et greffière-trésorière